

custode consent-il à ce que Bicieu nomme un matriculaire qui fasse le service à Saint-Etienne jusqu'au jour où il viendra résider à Lyon. Il ne prévoyait pas, du reste, que ce jour dût être très prochain, puisque, au même chapitre, il se fait accorder licence de résider à Avignon une année entière, pendant laquelle il percevra ses revenus au titre d'étudiant. Enfin, on lui accorde un délai jusqu'à la Noël 1408 pour le paiement de sa chappe.

Allemand revint à Lyon en septembre 1408. Présent au chapitre du 11, il y fit ratifier deux abergements de prés et terres, situés à Saint-Etienne-sous-Reyssouse et dépendants de la custoderie. Il assiste encore aux chapitres des 17 septembre, 12 et 25 octobre. Au dernier, il expose que, par suite du petit nombre de calices, des fautes se commettent dans l'exercice du service divin à Saint-Etienne, particulièrement dans la célébration des messes, et demande en conséquence qu'il y soit pourvu. On lui accorde pour le paiement de sa chappe un nouveau délai jusqu'à Pâques suivant. Enfin, le même jour, sur la demande du camerlingue François de Conzié, on lui permet de se rendre auprès de ce dernier. Semblable autorisation est donnée au sacristain Henry de Saconay, lui aussi neveu du camerlingue (1). Les deux jeunes chanoines partirent aussitôt; l'absence du custode devait se prolonger quatre ans.

Du reste, cette période ne devait pas être inactive pour lui. Il allait préluder à ce grand rôle de docteur et de pacificateur si difficile au milieu des multiples difficultés soulevées par le schisme d'Occident.

Il suivit François de Conzié à Pise; il y était avec lui, le

---

(1) La mère d'Henry de Saconay était Philiberte de Conzié, sœur du camerlingue.